

RAPPORT I - I <i>Rapporteur : Jean-François SOTO</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT	
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024.	

VU l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux dispositions communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, notamment à l'article L. 2122-23 qui prévoit que le Maire rend compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il a reçue de ce dernier ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil communautaire au Président ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir donnée au Président en matière de marchés et accords-cadres intérieurs aux seuils de procédures formalisée.

CONSIDERANT qu'il convient d'informer l'Assemblée de l'usage des délégations telles que consenties au Président y compris celles en matière de marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

N°	Décisions prises par le Président	Date
D2024-24	Représentation CCVH/Bornage parcelle B1065 - Saint-Jean-de-Fos	10/06/2024
D2024-25	Acquisition de la parcelle cadastrée AH5 à Aniane	10/06/2024
D2024-26	Désignation du cabinet AMPLITUDE AVOCATS pour représenter la communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre du recours en annulation introduit par Monsieur Gérard CABELLO - Requête 2402 845-5	10/06/2024
D2024-27	Désignation du cabinet HORTUS AVOCATS pour représenter la communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre du recours en annulation introduit par Madame Floriane PUJOL (Requête 2403 119-3)	10/06/2024

Je propose donc à l'Assemblée :

- de prendre acte des décisions prises par le Président, y compris en matière de marchés.

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
30/05/2024	BI240245	Fourniture+mise en place d'enrochement pour la passerelle	BALDARE	4 400,00	5 280,00	2313	MOB	BP
22/05/2024	BI240230	Actualisation honoraires MOE terrain tambourin	SEIRI PERPIGNAN	15 297,26	18 356,71	2031	JSS	BP
03/06/2024	BI240250	Aménagements des locaux GDM	BUREAU VALLEE	5 154,37	6 185,24	21848	GDM	BP
06/05/2024	DM240120	Composteurs	COLLECTAL	8 282,40	9 938,88	2188	GDM	BP
29/05/2024	SI240132	SAGA OnPremise	FUTURSYSTEM	19 800,00	23 760,00	2051	EAU	EU
24/05/2024	EC240065	Prestations photos concours des vins	BARTOLI VINCENT PHOTOGRAPHE	6 070,00	6 070,00	611	DE	BP
04/06/2024	CO240034	Impression magazine Territoire et Concours des vins	JF IMPRESSION	6 280,00	6 908,00	6236	DE	BP

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire juillet 2024

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant	Durée	Date de Notification
2024-014	Création de 3 piézomètres sur le captage AEP du Puit du Pont à St André de Sangonis		AQUAFORAGE (66690 Saint André)	25 414,00 €	3 mois	12/06/2024
2024-015	Prestations similaires - MOE Forages de reconnaissance sur le territoire Est de la CCVH		IDEESEAUX (26300 Bourg de Péage)	montant maximum 50 000 € HT	36 mois	12/06/2024
2023-038	Projection sur les moteurs d'activité en matière d'habitat dans les centres anciens avec identification de sites		SAS URBANIS (30900 Nîmes)	59 770,00 €	8 mois	12/06/2024

Avenant conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'hérault - Conseil Communautaire juin 2024

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	N° Avenant	Type d'avenant	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant	Date de Notification
2023-039	Fourniture, installation et maintenance des systèmes de télécommunications		ORANGE SA (92130 Issy-les-Moulineaux)	2	Financier	maximum 200 000 €	10 825,52 €	12/06/2024